

de dire la messe dans une chambre de malade ne peut pas donner la communion à d'autres personnes bien portantes, à moins d'indult apostolique.

**Calice.** — Un calice qui a été redoré perd sa consécration et doit être de nouveau consacré. Les raisons qu'on apporterait pour soutenir le contraire ne tiennent pas devant la décision formelle de la S. C. R. à l'évêque de Liège en 1845. La solution qu'elle donne regarde aussi bien la patène que le calice. Il faut donc abandonner sur ce point l'opinion de certains liturgistes et canonistes,

Il faut remarquer qu'il s'agit de la coupe elle-même, mais non de la fausse coupe. A plus forte raison, on ne devrait pas renouveler la consécration si le pied seul avait été dévissé pour être redoré.

**Médaille de St-Benoit.** — Voici le sens de l'inscription mystérieuse qui figure dans la croix de saint Benoit :

C. S. P. B. Crux sancti Patris Benedicti.

C. S. S. M. L. Crux sacra sit mihi lux.

N. D. S. M. D. Non draco sit mihi dux.

Autour de la médaille on voit les initiales des mots formant les deux vers suivant :

*Vade † retro Satana, numquam suade mihi vana.*

*Sunt mala quæ libas, ipse venena bibas.*

**Indulgences pour accompagner le saint Viatique.**— Ces indulgences varient selon qu'il s'agit du Viatique proprement dit ou de la communion portée aux malades par dévotion.

1. Indulgences pour ceux qui accompagnent le Viatique proprement dit. *a)* Sept ans et sept quarantaines pour tous ceux qui accompagnent le Viatique avec une lumière. *b)* Cinq ans et cinq quarantaines pour ceux qui accompagnent le Viatique sans lumière. *c)* Trois ans et trois quarantaines pour tous ceux qui, légitimement empêchés, enverront une personne avec une lumière ou un cierge pour les remplacer. *d)* Cent jours pour ceux qui, légitimement empêchés d'accompagner personnellement le saint Viatique, réciteront alors un *Pater* et un *Ave* aux intentions du Souverain Pontife.

2. Indulgences pour ceux qui accompagnent le Saint Sacrement porté à un malade *a)* Deux cent jours lorsqu'on l'accompagne avec une lumière et qu'on l'adore *b)* Deux cents jours lorsqu'on l'accompagne, même sans lumière, s'il est porté solennellement.